

Québec, le 11 août 2011

Monsieur Pierre Renaud
Président
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

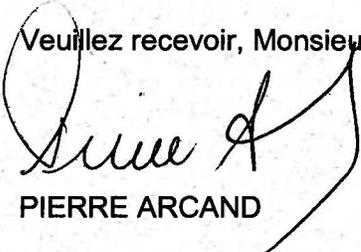
Monsieur le Président,

En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), je confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat d'enquêter et, si les circonstances s'y prêtent, de procéder à une médiation environnementale dans le cadre du projet d'élargissement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme par le ministère des Transports, et ce, à compter du 12 septembre 2011.

Je demande que le BAPE me fasse parvenir son rapport dans les 30 jours s'il n'y a pas médiation, et dans les 60 jours s'il y a médiation.

Je joins à la présente les demandes d'audience publique qui m'ont été adressées concernant ce projet.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



PIERRE ARCAND

p. j.